
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Véronik Aubry, chef de division - Communications et relations avec les citoyens
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs
Mme Line Perrotte, chef de division - Ressources humaines
Mme Andrea Scola, conseillère en ressources humaines

Étaient aussi présents :

M. Gabriel Couture, représentant du poste de quartier 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du poste de quartier 39
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement
Mme Lucie Nenkui, attachée politique en arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt-cinq (25)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 477

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Période de questions du public

À 19 h 10, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions

M. Régis Nivoix

Conformité des entrées charretières sur le boulevard Gouin – Réglementation antérieure et droits acquis
Piste cyclable boulevard Gouin – Réglementer la vitesse des cyclistes

Mme Julie Sigouin

État de la chaussée sur le boulevard Léger et impacts sur la qualité des transports collectifs
Affichage des règlements relatifs à la collecte des déchets

Mme Céline Gingras

Demande pour une traverse piétonnière face à la MCC
Disponibilité réduite des billets de spectacles à MCC

M. Bolduc

Application de la réglementation concernant les abris temporaires et respect des normes minimales par certains équipements municipaux.
Dépôt de photos

M. Paul Champagne

Élections municipales – Prolongation du mandat de maire suppléant

CA16 10 478

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2016, à 9 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2016 à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 10 479

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1160576032

CA16 10 480

Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 123 003 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 123 003 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1161280007

CA16 10 481

Octroyer à Médias Transcontinental, pour un montant maximal de 109 513,03 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour différents avis publics et autres publicités et pour une publicité hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de Montréal-Nord dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2017, conformément à l'offre de service soumise par cette firme le 10 novembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à Médias Transcontinental, au montant 109 513,03 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page et d'espaces publicitaires supplémentaires pour informer les résidents de Montréal-Nord ainsi que d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2017, conformément à l'offre de services de cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1167416001

CA16 10 482

**Adjuger à 9021-9395 Québec inc. (Omnison et lumière), au montant de 83 169,53 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones et de la salle d'exposition de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.
Appel d'offres 16-15647 / 2 soumissions**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9021-9395 Québec inc. (Omnison et lumière), au montant de 83 169,51 \$, taxes incluses, le contrat 16-15647 pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones et de la salle d'exposition de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165922005

CA16 10 483

Adjuger à 9350454 Canada inc. (Ascenseurs Royal), plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 32 014,79 \$, taxes incluses, un contrat pour la maintenance préventive et la réparation des ascenseurs et des monte-charges, pour une période de 12 mois soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Appel d'offres 16-15617 / 4 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9350454 Canada inc. (Ascenseurs Royal), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 32 014,79 \$, taxes incluses, le contrat 16-15617 pour la maintenance préventive et la réparation des ascenseurs et des monte-charges, pour une période de 12 mois soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1163602024

CA16 10 484

Accorder une contribution financière de 24 897 \$ à l'organisme Artistes en arts visuels du nord de Montréal pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle par la confection de la grande guirlande pour le lancement des festivités du 375^e anniversaire de Montréal et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 24 897 \$ à l'organisme Artistes en arts visuels du nord de Montréal pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle par la confection de la grande guirlande pour le lancement des festivités du 375^e anniversaire de Montréal ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1167367003

CA16 10 485

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet spécial « Halloween 2016 », qui s'est déroulé le 31 octobre 2016 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet spécial « Halloween 2016 » qui s'est déroulé le 31 octobre 2016 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167475003

CA16 10 486

Accorder une contribution financière de 890 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour le remboursement des frais d'inscriptions de deux athlètes inscrites auprès du Club de soccer les Braves d'Ahuntsic (Projet Devenir) pour l'année 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 890 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour le remboursement des frais d'inscriptions de deux athlètes inscrites auprès du Club de soccer les Braves d'Ahuntsic (Projet Devenir) pour l'année 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1161280008

CA16 10 487

Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël » qui aura lieu le jeudi 22 décembre 2016 à la Place de l'Harmonie et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu des articles 6, 12 c) et 17 a) du Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics (RGCA05-10-0008).

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël » qui aura lieu le jeudi 22 décembre 2016 à la Place de l'Harmonie ;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

ET QUE soient accordées, dans le cadre de la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël », les dérogations requises à cette fin en vertu des articles 6, 12 c) et du 17 a) du Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics (RGCA05-10-0008) et, à cette fin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la direction des travaux publics;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour les guimauves ainsi que l'utilisation de dispositifs de chauffage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1167475005

CA16 10 488

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge qui se déroulera du 25 novembre au 31 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge qui aura lieu du 25 novembre au 31 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160630062

CA16 10 489

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord dans le cadre de la fête « Noël des enfants » qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord dans le cadre de la fête « Noël des enfants » qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1160630063

CA16 10 490

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de création d'un parc, d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 5 845 516 du cadastre du Québec, tel que montré au plan G-25 Montréal-Nord situé sur le boulevard Gouin Est à l'intersection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit décrétée l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 845 516 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Gouin Est à l'intersection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, à des fins de parc ;

QUE soit mandaté le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin ;

QUE soit autorisée une dépense de 600 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164962008

CA16 10 491

Entériner le projet d'addenda modifiant la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Groupe Information Travail (GIT) relativement à l'entretien des jardins de la Vélocité des lieux, les travaux de propreté des cours d'écoles du Corridor vert, des saillies et des terrains privés du boulevard Pie-IX, l'augmentation du nombre de plantations sur l'espace privé le long de la voie ferrée du boulevard Industriel et la production d'un guide de transfert de connaissances.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entériné le projet d'addenda modifiant la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Groupe Information Travail (GIT) relativement à l'entretien des jardins de la Vélocité des lieux, les travaux de propreté des cours d'écoles du Corridor vert, des saillies et des terrains privés du boulevard Pie-IX, l'augmentation du nombre de plantations sur l'espace privé le long de la voie ferrée du boulevard Industriel et la production d'un guide de transfert de connaissances.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1163602005

CA16 10 492

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630068

CA16 10 493

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630069

CA16 10 494

Autoriser la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter en 2017 des livres (documents physiques) auprès des fournisseurs Asselin pour un montant de 109 200 \$, taxes incluses, Médiaspaul pour un montant de 97 125 \$, taxes incluses, Monet pour un montant de 50 925 \$, taxes incluses, et Raffin pour un montant de 42 000 \$, taxes incluses, et autoriser l'achat de livres numériques auprès des fournisseurs Médiaspaul et Monet pour un montant de 12 075 \$ chacun, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter en 2017 des livres (documents physiques) auprès des fournisseurs Asselin pour un montant de 109 200 \$, taxes incluses, Médiaspaul pour un montant de 97 125 \$, taxes incluses, Monet pour un montant de 50 925 \$, taxes incluses, et Raffin pour un montant de 42 000 \$, taxes incluses, et à acheter des livres numériques auprès des fournisseurs Médiaspaul et Monet pour un montant de 12 075 \$ chacun, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166709001

CA16 10 495

Autoriser une dépense de 1 000 \$ auprès de la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre du concert de Noël qui aura lieu le 7 décembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 1 000 \$ auprès de la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre du concert de Noël qui aura lieu le 7 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1160630067

CA16 10 496

Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de l'Orchestre d'Harmonie de Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le cadre du spectacle qui a eu lieu le 29 novembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 350 \$ auprès de l'Orchestre d'Harmonie de Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le cadre du spectacle qui a eu lieu le 29 novembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1160630065

CA16 10 497

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité dans le cadre du spectacle de Noël qui a eu lieu le 4 décembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès de la Paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre du financement pour leur spectacle de Noël qui a eu lieu le dimanche 4 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160630064

CA16 10 498

Autoriser une dépense de 158,75 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un billet pour le spectacle-bénéfice « Bonheurs d'Enfants! » organisé par la Fondation de la Visite qui aura lieu le 8 décembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 158,75 \$, taxes incluses pour l'achat d'un billet pour le spectacle-bénéfice « Bonheurs d'Enfants! » organisé par la Fondation de la Visite qui aura lieu le 8 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1160630066

CA16 10 499

Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit établi le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017, se tenant au 11155, avenue Hébert :

16 janvier 2017
13 février 2017
13 mars 2017
10 avril 2017
8 mai 2017
5 juin 2017
27 juin 2017
14 août 2017
11 septembre 2017

2 octobre 2017
20 novembre 2017
11 décembre 2017

Adopté à l'unanimité.

30.08 1164848007

CA16 10 500

Modifier les imputations budgétaires pour le contrat 16-15173 adjudgé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées les corrections apportées aux imputations budgétaires dans le contrat 16-15173 adjudgé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, qui initialement avaient été portées à un règlement d'emprunt de l'arrondissement mais qui auraient dû être portées au budget du programme corporatif Quartier Intégré et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1164383002

CA16 10 501

Modifier les imputations budgétaires pour le contrat 957 - contrat 1 de services professionnels en architecture de paysage, urbanisme et design urbain pour divers projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjudgé à AECOM Consultants Inc., le mandat de l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre, étant financé par le programme de soutien de la mise en valeur de la rivière des Prairies.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées les corrections apportées aux imputations budgétaires dans le contrat 957 - contrat 1 de services professionnels en architecture de paysage, urbanisme et design urbain pour divers projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjudgé à AECOM Consultants inc. qui initialement avaient été portées au budget d'opérations de l'arrondissement mais qui auraient dû être, d'une part financées par un programme corporatif et d'autre part, associées à des dépenses capitalisables, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1150576013

CA16 10 502

Modifier les imputations budgétaires pour le contrat 957 - contrat 2 de services professionnels en architecture de paysage, urbanisme et design urbain pour divers projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjudgé à Fahey et Associés, cette dépense étant financée en totalité par le programme « Quartier intégré » du Service de la concertation des arrondissements.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées les corrections apportées aux imputations budgétaires pour le contrat 957 - contrat 2 de services professionnels en architecture de paysage, urbanisme et design urbain pour divers

projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjugé à Fahey et Associés, qui initialement avaient été portées au budget d'opérations de l'arrondissement mais qui auraient dû être, d'une part financées par un programme corporatif et d'autre part, associées à des dépenses capitalisables, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1151959007

CA16 10 503

Modifier les imputations pour le contrat 956 - contrat 2 de services professionnels en architecture de bâtiment pour divers projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjugé à Cimaise inc., cette dépense étant financée en totalité par le programme "Quartier intégré" du Service de la concertation des arrondissements.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvées les corrections apportées aux imputations budgétaires pour le contrat 956 - contrat 2 de services professionnels en architecture de bâtiment pour divers projets à l'arrondissement de Montréal-Nord adjugé à Cimaise inc. qui initialement avaient été financées par un règlement d'emprunt de l'arrondissement mais qui auraient dû être financées par le programme corporatif Quartier Intégré, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1151926002

CA16 10 504

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois de novembre 2018, d'Impulsion-Travail à titre de partenaire de mission partagée provisoire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois de novembre 2018, d'Impulsion-Travail à titre de partenaire de mission partagée.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1167475004

CA16 10 505

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA05-10-0006-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA05-10-0006-7 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA05-10-0006-7 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1160576035

CA16 10 506

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-028 afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-028 visant à autoriser l'occupation par un école d'art martial du local 300 du bâtiment situé au 6755, boulevard Maurice-Duplessis, lot 2 749 921 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Autoriser, malgré l'article 92 du Règlement refondu de zonage 1562 pour la grille RM36-772, l'usage spécifiquement autorisé d'école d'art martial ;
- Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1160576034

CA16 10 507

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2017 ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1164848006

CA16 10 508

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 » (0,0845 \$ du 100 \$ d'évaluation).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 » (0,0845 \$ du 100 \$ d'évaluation) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0002 sur la taxe relative aux services, exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1164848004

CA16 10 509

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé » (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0003 sur la taxe relative aux services, correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1164848005

CA16 10 510

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0004 autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0004 autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0004 autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1160630060

CA16 10 511

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1160630059

CA16 10 512

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0006 autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour le réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0006 autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour le réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0006 autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour le réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1160630058

CA16 10 513

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1160630061

CA16 10 514

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0005 autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0005 autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0005 autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1160630056

CA16 10 515

Adopter le « Règlement RM1530-11 modifiant le Règlement RM1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé ».

Attendu qu'une copie du Règlement RM1530-11 modifiant le Règlement RM1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RM1530-11 modifiant le Règlement RM1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1162577032

CA16 10 516

Adopter le « Règlement RGCA05-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1162577033

CA16 10 517

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1160576025

CA16 10 518

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Déroger à l'article 166 deuxième alinéa, paragraphe 3 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables à la localisation des aires de stationnement afin de permettre une aire de stationnement en marge avant ;
- Déroger à l'article 76 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin de permettre 4 types de revêtements extérieurs au lieu de 3 ;
- Déroger à l'article 76.3 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs permis pour le remplacement pour les bâtiments principaux existants afin de permettre des panneaux de bois ;
- Déroger à l'article 88.2 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables aux unités de stationnement pour vélo afin d'autoriser au minimum 12 cases de stationnement au lieu de 34 cases ;

- Autoriser, malgré les dispositions de la grille des usages et des normes applicables, les catégories d'usages suivants dans le bâtiment :

Industrie de Classe A (aucune nuisance);

Industrie de Classe B (faible nuisance);

Et les usages spécifiques suivants issus de catégorie Commerce classe H (commerce spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros), Commerce de classe I (commerce spécialisé de moyenne nuisance : entrepreneur et Industrie de Classe C (moyenne nuisance) :

Classe Commercial H (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Commerces de gros de produits alimentaires
- Commerces de gros de boissons
- Commerces de gros de médicaments
- Commerces de gros de savons et produits de toilette
- Commerces de gros de produits pharmaceutiques divers et d'autres produits de toilette
- Commerces de gros de produits du tabac
- Commerces de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes, femmes et enfants
- Commerces de gros de chaussures
- Commerces de gros de fourrures préparées
- Commerces de gros de tissus
- Commerces de gros de mercerie
- Commerces de gros d'appareils ménagers électriques
- Commerces de gros d'appareils ménagers électroniques
- Commerces de gros de meubles de maison
- Commerces de gros de porcelaine, verrerie, faïence et poterie
- Commerces de gros de revêtement de sol
- Commerces de gros de linge de maison, tentures et autres articles de textile
- Commerces de gros d'articles ménagers
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électroniques
- Commerces de gros d'articles de quincaillerie
- Commerces de gros de matériel et fourniture de plomberie, de chauffage et de climatisation
- Commerces de gros de peinture, vitres et papiers peints
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures de bureau et de magasin
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour les entreprises de services
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel
- Commerces de gros de papier journal
- Commerces de gros de papeterie et fournitures de bureau
- Commerces de gros de papiers fins
- Commerces de gros de produits du papier
- Commerces de gros d'aliments pour animaux
- Commerces de gros de semences
- Commerces de gros de jouets, d'articles de fantaisie et de pièces pour feux d'artifice
- Commerces de gros d'articles de loisir et de sport
- Commerces de gros de matériel et fournitures photographiques
- Commerces de gros d'instruments et accessoires de musique
- Commerces de gros de bijoux et montres
- Commerces de gros de marchandises diverses
- Commerces de gros de livres, périodiques et journaux
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie
- Commerces de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installation électrique
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques
- Entreposage de marchandises générales sèches
- Entreposage de meubles domestiques usagés et neufs
- Entrepreneur (avec exercice de l'activité complètement à l'intérieur du bâtiment, sans entreposage extérieur, sans camion dont la masse nette est de plus de 3 000 kg et sans machinerie de construction ou d'entretien)
- Exploitants de distributeurs automatiques
- Radiodiffusion et télévision
- Réseaux de télégraphie et de câbles
- Réseaux de téléphonie
- Services d'enregistrement du son
- Travaux de peinture et de décoration (entrepreneurs)
- Vitrierie.

Classe Commercial I (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Ébénisteries et/ou finition de meubles
- Entrepreneurs en construction et/ou en rénovation de bâtiments
- Entrepreneurs en travaux de charpenterie et travaux connexes

- Entrepreneurs en travaux de finition à l'extérieur
- Entrepreneurs en travaux de mécanique spécialisée
- Entrepreneurs en travaux d'électricité
- Entrepreneurs en travaux de finition à l'intérieur
- Entrepreneurs en installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques
- Entrepreneurs en installation d'éléments d'ornementation et autres pièces de métal
- Entrepreneurs en installation de piscines privées
- Entrepreneurs en travaux de génie
- Entrepreneurs généraux
- Installation de canalisation de gaz et de système de chauffage à air chaud
- Installation du système de chauffage par fluide caloporteur et de systèmes de climatisation
- Pose de clôtures
- Services de ramonage
- Tôlerie et autres travaux sur conduits (entrepreneurs)

Classe Industriel C (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Matières plastiques
- Meubles (avec ou sans ébénisterie)
- Modelage
- Portes et fenêtres
- Produits de toilette
- Verre

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes:

- Les arbres doivent avoir 10 centimètres de diamètre à la plantation ;
- La plantation d'une bande d'isolement à la limite sud de la propriété créant un écran visuel à raison d'un arbre à chaque 8 mètres linéaires de propriété ;
- Une aire de plancher représentant 25% de l'aire totale de plancher du bâtiment et située en façade du bâtiment doit obligatoirement être occupée par un usage de la classe Ca, Cb ou une salle d'exposition pour un usage d'une autre classe ;
- L'approbation d'un usage spécifiquement autorisé de la classe Ch, Ci et IC doit être traitée selon les critères et la procédure établis au chapitre 2 et à la section 4 du chapitre 3 du Règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007 ;
- Tout projet d'affichage doit être soumis à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme ;
- Une garantie financière équivalente à 3 % du coût des travaux, est exigée concernant la réfection des façades, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager, cette garantie financière doit être déposée avant l'autorisation d'un des usages autorisés par la présente résolution ou au moment du dépôt de la demande de certificat d'autorisation requis pour les travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution ;
- Les travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution doivent s'effectuer de manière concomitante à l'autorisation d'un des usages autorisés par la présente résolution ou à défaut de l'autorisation d'un usage autorisé par la présente résolution, le permis relatif aux travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution, doit être émis dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où il se verrait substantiellement modifié ;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1160576025

CA16 10 519

Édicter l'ordonnance 04-041-MN01 afin de permettre au chef de la division des parcs ou son agent technique en horticulture d'autoriser exceptionnellement l'usage de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine dans des zones sensibles conformément au paragraphe 6 de l'article 27 du règlement 04-041.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit édictée l'ordonnance 04-041-MN01 afin de permettre au chef de la division des parcs ou son agent technique en horticulture d'autoriser exceptionnellement l'usage de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine dans des zones sensibles, conformément au paragraphe 6 de l'article 27 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1167367004

CA16 10 520

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre une largeur minimale de bâtiment de 9,14 m au lieu de 12 m pour le 10785, rue Pascal-Gagnon, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, la construction d'un bâtiment ayant une largeur minimale de 9,14 m au lieu de 12 m ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquées sur le lot 1 669 147 du cadastre du Québec, soit le 10785, rue Pascal-Gagnon.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1160576033

CA16 10 521

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur socle en cour avant du 6880, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une nouvelle enseigne sur socle en cour avant du 6880, boulevard Gouin Est, le tout en conformité avec les plans révisés reçus le 13 octobre 2016, préparés par ACCESS SIGNS et intitulés « Château Beaurivage » ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 669 285, 1 669 290, 1 669 294 du cadastre du Québec, soit le 6880, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1167346008

CA16 10 522

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale existante dans la cour latérale et par l'ajout d'un étage pour le 10214, avenue de Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA16 10 276;

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'une maison unifamiliale, le tout en conformité avec les plans préparés par Atec Design, conception architecturale, datés du 12 octobre 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 782 du cadastre du Québec, soit le 10214, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1167161002

CA16 10 523

Nommer Mme Anick Laforest à titre de conseillère en aménagement à la Division urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de 25 semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Anick Laforest, matricule 100041359, à titre de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 402860 - Poste : 64425), groupe de traitement 2, en période d'essai de 25 semaines à compter de son retour au travail, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161959011

CA16 10 524

Nommer M. Charles Morisset à titre de commissaire au développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de 13 semaines à compter du 12 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Charles Morisset, matricule 100015188, à titre de commissaire au développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 305110 - Poste : 64423), groupe de traitement 2, en période d'essai de 13 semaines à compter du 12 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1161959012

CA16 10 525

Nommer Mme Andréa Scola à titre de conseillère en ressources humaines - volet SST à la division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 5 décembre 2016, en vue d'un statut de personnel régulier.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Andréa Scola, matricule 100011646, à titre de conseillère en ressources humaines - volet SST à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs (Emploi : 211480 - Poste : 64559), groupe de traitement FM06, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 5 décembre 2016, en vue d'un statut de personnel régulier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1165190006

CA16 10 526

Nommer Mme Karina Chaou à titre de conseillère en aménagement à la Division urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de 48 semaines à compter du 12 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Karina Chaou, matricule 100056415, à titre de conseillère en aménagement à la Division urbanisme, permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 402860 - Poste : 64426), groupe de traitement 2, en période d'essai de 48 semaines à compter du 12 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1161959010

CA16 10 527

Nommer Mme Valérie Gagnon à titre d'agent technique en mécanique du bâtiment à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de 6 mois à compter du 10 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Valérie Gagnon, matricule 100141761, à titre d'agent technique en mécanique du bâtiment (Emploi : 789340 – Poste : 69303), groupe de traitement 11, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six (6) mois à compter du 10 décembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1163602022

CA16 10 528

Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit délégué au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1163602023

CA16 10 529

Nommer Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1164848008

CA16 10 530

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, des déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

60.01 1164848009

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2017.